

Plateau continental de la mer du Nord
(Danemark/République fédérale d'Allemagne)

Plateau continental de la mer du Nord
(Pays-Bas/République fédérale d'Allemagne)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le Président de la Cour internationale de Justice a, par deux ordonnances en date du 1^{er} mars 1968, fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour la réplique de la République fédérale d'Allemagne, dans les deux affaires : 31 mai 1968;
- pour la duplique du Danemark : 30 août 1968;
- pour la duplique des Pays-Bas : 30 août 1968.

La Haye, le 12 mars 1968.
